

Séance du jeudi 11 avril 2024

Date de la convocation: 08/04/2024

Membres en
exercice : 14

Présents : 9

Votants: 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,*

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Thomas HOURLIER, Michèle MATHIEU,
Catherine PECHERY, Jacky PECHERY, Flavie
ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Jean-Jacques DEBIEVE par Michèle MATHIEU,
Richard DETHYRE par Olivier MAGUET, Emilie KONNERT par
Annick IENZER

Excusés : Adeline BEAUFUMÉ, Barbara LOUCHART

Absents:

Affectation du résultat de fonctionnement - ass Châtel - (D 2024 021)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MAGUET Olivier

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 28 289.65

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	19 151.29
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	9 138.36
Résultat cumulé au 31/12/2023	28 289.65
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	28 289.65
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	28 289.65
B.DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à CHÂTEL-CENSOIR, les jour, mois et an que dessus.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance
Joël BOISSIERE

Le Maire
Olivier MAGUET

